

Notre-Dame-des-Landes. Le formulaire de la préfète met en colère le monde agricole

Vue aeriennne de la Zad. | archives

Arnaud WAJDZIK.

Modifié le 13/04/2018 à 17h10

Publié le 13/04/2018 à 16h42

[Lire le journal numérique](#)

[Écouter](#)

Recevez

l'info matinale

Chaque matin, recevez l'essentiel de l'actualité nationale et internationale

Le président de la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique est furieux après avoir découvert le formulaire simplifié que propose la préfète Nicole Klein aux occupants illégaux de la Zad.

Le monde agricole ne décolère pas. Nicole Klein a annoncé vendredi matin qu'elle proposait [« une dernière chance »](#) aux occupants illégaux de la Zad de [Notre-Dame-des-Landes](#). Il leur suffirait de déposer le formulaire revu et simplifié, en y indiquant leur nom, leur projet et l'identification de la parcelle.

C'est ce dernier point qui provoque la colère de Jacques Lemaitre, qui préside la chambre en Loire-Atlantique. « **Quand on parle de numéro de parcelles, on se moque de qui ? Ils occupent illégalement des terres, comment peuvent-ils les revendiquer ? Les contrats d'occupation précaires, ce sont des exploitants légalement reconnus. Ils ont des numéros de parcelles, là oui, je suis d'accord. Mais les autres ? Quel sens cela a tout cela ?** » Jacques Lemaitre poursuit : « **Je vais demander à tous les agriculteurs du département de déposer un formulaire pour revendiquer un bout de parcelle dans la Zad. On va tous le faire, et moi le premier !** »

« C'est quoi ce bordel ? »

Jacques Lemaitre, est resté stupéfait en apprenant l'info. « **C'est quoi ce formulaire simplifié ? D'où ça sort ? Jamais la préfète de nous a appelé pour en parler. Elle a été prise de court, après aux déclarations de Macron, c'est un acte politique, voilà tout !** » Il se fâche tout rouge : « **C'est quoi ce bordel ? Cela traduit une non-maîtrise du dossier. On ne sait plus comment s'en sortir, et pour baisser la pression, et on propose une ouverture qui bafoue le code rural. La préfète se met hors la loi en faisant cela.** »

La chambre d'agriculture, qui fait partie du comité de pilotage sur la gestion des terres agricoles de la Zad mis en place par la préfète, a indiqué qu'il y aurait un état des lieux. « **Tous les membres de la chambre doivent passer sur le terrain pour faire un état des lieux de la situation. Le 6 juin, nous présenterons cet état des lieux. En attendant, on ne sait rien. On avait tout le mois pour travailler.** »

« Nous avons reçu zéro dossier ! »

Il précise également qu'aucun dossier individuel n'a été déposé pour l'heure. « **Toute personne qui voulait entrer dans le cadre pour avoir un statut d'agriculteur pouvait se faire connaître. Nous avons reçu zéro dossier. On attend. Du reste, il n'y a aucun dossier déposé non plus pour la ferme des 100 noms. Alors qu'on arrête de nous raconter des salades. S'ils voulaient devenir agriculteur, ils le feraient savoir.** » Et de préciser : « **Tout projet collectif émane bien d'un portage individuel.** »

La chambre d'agriculture va-t-elle bouder le comité de pilotage ? « **Rien n'est décidé pour le moment. On va s'organiser. La situation qui se met en place est très éloignée de l'esprit que la préfète voulait initier avec son comité de pilotage. C'est un arbitrage purement politique. On n'est pas rendu au 6 juin.** »